



Convention d'objectifs sur les aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et de Montreuil 2025

Entre les soussignés

Eau de Paris,

Etablissement public local à caractère industriel et commercial, immatriculé au RCS de Paris sous le n° 510 611 056, dont le siège est situé 19, rue Neuve Tolbiac, 75214 Paris Cedex 13, représenté par son Directeur général, Monsieur Benjamin GESTIN, fonction à laquelle il a été nommé par décision n°2018-037 du 06 juillet 2018 de la Présidente du Conseil d'administration d'Eau de Paris, et dûment autorisé par la délibération n°2021-039 du 7 mai 2021,

ci-après désigné « Eau de Paris »,

et

La communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Etablissement public de coopération intercommunale créé par arrêté préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013, dont le siège est situé 4 rue de Châteaudun, BP 20159 28103 DREUX Cedex, représenté par son 9^{ième} Vice-Président en charge de l'eau, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, Monsieur Pascal Lepetit, dûment habilité par arrêté n°A2021-21 du 6 mai 2021,

Ci-après désignée « Agglo du Pays de Dreux », d'autre part,

PRÉAMBULE

La ville de Paris a créé l'établissement public industriel et commercial, Eau de Paris, qui assure la production, le transport et la distribution de l'eau à Paris. Il a notamment pour compétence la protection à long terme des masses d'eau souterraines et superficielles disponibles, leur préservation et leur restauration. A ce titre, Eau de Paris gère les champs captant de Montreuil et de Vert-en-Drouais qui sont situés à proximité de la Ville de Dreux.

Les captages de Montreuil, alimentés par la nappe de la craie et la nappe alluviale de l'Eure, ont une capacité de production d'environ 25 000 m³/j. Le champ captant de Vert-en-Drouais dans la vallée d'Avre a une capacité de production de 25 000 m³/j environ.

Créée le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'agglomération Agglo du Pays de Dreux comprend 81 communes et 117 500 habitants environ. Dans le cadre de sa compétence « production d'eau potable », l'Agglo du Pays de Dreux exploite des captages localisés le long de la Blaise et dans la vallée de l'Avre. Le patrimoine « eau potable » se décompose actuellement comme suit sur l'ancien périmètre de Dreux agglomération :

- Vernouillet : 6 forages (Abîme F1 à F3, Couture F4 et F5 et Volhard F6).
- Vert-en-Drouais : 2 forages alimentant le SAE Paquetterie (Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie) de la région de Vert-en-Drouais (la « Prairie des Guerres »)
- Vert-en-Drouais : 2 forages de secours pour l'usine de dénitrification de Vernouillet (« Les Prés Hauts »).

Les 6 forages de Vernouillet alimentent aujourd'hui en eau potable les communes de Dreux, Vernouillet, Sainte-Gemme-Moronval, Garancières-en-Drouais, Garnay, Luray, Crécy-Couvé, Tréon, Marville-Moutiers-Brûlé, Le Boullay-Thierry, Aunay-sous-Crécy et Saulnières, et représentent donc un enjeu majeur dans l'alimentation en eau potable de la région drouaise.

Les captages de Vernouillet, des Prés Hauts et Prairie des Guerres (commune de Vert-en-Drouais) gérés par l'Agglo du Pays de Dreux et ceux de Vert-en-Drouais et de Montreuil gérés par Eau de Paris ont été classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement (loi n° 2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1).

Sur l'aire d'alimentation du champ captant de Vert-en-Drouais, Eau de Paris et l'Agglo du Pays de Dreux mènent depuis 2012 une collaboration fructueuse pour la préservation des ressources en eau communes. Les deux collectivités ont chacune créé et mis en place des dispositifs de Paiement pour Service Environnementaux (PSE) afin d'engager des contrats directs avec des agriculteurs volontaires qui agissent dans la préservation des ressources en eau.

Sur l'aire d'alimentation du champ captant de Montreuil, une convention d'objectifs pour la mise en place d'une animation agricole et territoriale a été conclue en 2022. Cette convention a permis de réaliser deux comités de pilotage Grenelle, un diagnostic agricole et territorial ainsi qu'une synthèse des connaissances hydrogéologiques acquises par Eau de Paris depuis une dizaine d'années permettant de faire valider une délimitation d'aire d'alimentation de captages opérationnelle. Par ailleurs le régime d'aides agricoles d'Eau de Paris et un régime d'urgence pour le maintien BIO a été déployé sur ce territoire pour les agriculteurs BIO ainsi qu'un accompagnement individuel pour l'acquisition de matériel ou le développement de filières BIO.

Afin d'assurer leur mission de service public et au titre d'un objectif d'intérêt public partagé, l'Agglo du Pays de Dreux et Eau de Paris souhaitent poursuivre leur rapprochement pour mettre en œuvre et financer des actions communes pour la protection des captages de Vert-en-Drouais et de Montreuil, par le biais de deux postes d'animation communs proratisés tel que définis à l'article 5. Cela comprend notamment la poursuite de leur collaboration sur le champ captant de Montreuil, afin de mettre en œuvre des actions pour la

préservation des ressources.

Considérant les objectifs généraux assignés à Eau de Paris en vertu de ses statuts et du document d'orientations stratégiques ;

Considérant en outre les objectifs qu'Eau de Paris s'est fixés en matière d'animation territoriale et environnementale, notamment dans le cadre de sa stratégie de transition écologique 2021-2026 adoptée par le conseil d'administration de la régie le 19 mars 2021 ;

Considérant les objectifs fixés au sein de la stratégie de protection de la ressource en eau de 2021 à 2026 portée par l'Agglo du Pays de Dreux notamment sur l'aire d'alimentation de captages de Vert-en-Drouais, validés par les délibérations n°2021-123 et n° 2021-296 des conseils communautaires du 12 avril 2021 et du 22 novembre 2021 (cf. annexe 3) ;

Considérant les délibérations n°2021-213 et n°CC2024-096 des conseils communautaires du 28 juin 2021 et du 13 mai 2024 de l'Agglo du Pays de Dreux, portant sur le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux notamment sur l'aire d'alimentation de captages de Vert-en-Drouais ;

Considérant la notification de la Commission européenne du 14 janvier 2020 relative à la validation du dispositif de régime d'aides agricoles d'Eau de Paris n° SA 54810 proposé sur les aires d'alimentation de captages, ainsi que les modifications de ce régime validées le 19 décembre 2022 puis la prolongation de ce régime jusqu'au 31 décembre 2025 validée le 15 octobre 2024 (désormais intitulé N°115977) ;

Considérant le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et notamment les conditions générales d'attribution des aides ;

Considérant l'article 27 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (I) ;

Considérant le règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment son article 22 relatif aux aides de services de Conseil ;

Considérant le Règlement no 794/2004 du 21 avril 2004 concernant la mise en œuvre du règlement (CE) no 659/1999, JOUE L 140 du 30 avril 2004 relatifs à la procédure de notification ;

Considérant la notification de la Commission européenne du 14 janvier 2020 relative à la validation du régime d'aide d'Eau de Paris n° SA 54810 ;

Considérant les objectifs fixés dans le programme d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2020-2025 porté par Eau de Paris sur l'aire d'alimentation de captages de Vert-en-Drouais, validé par le Conseil d'administration du 20 décembre 2019 ;

Considérant les objectifs fixés dans le programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) « Blaise – Eure moyenne » 2021-2024 porté par l'Agglo du Pays de Dreux notamment sur l'aire d'alimentation de captages de Vert-en-Drouais, validé par la délibération n°2021-126 du conseil communautaire du 12 avril 2019 (cf. annexe 5) ;

Considérant le Plan Alimentaire Territorial 2024-2028 de l'Agglo du Pays de Dreux appuyant les actions de préservation de la ressource en eau déjà menées localement et le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglo du Pays de Dreux depuis 2020 ;

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer d'une part la nature et les conditions de mise en place de l'animation agricole et territoriale sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) de Montreuil et de Vert-en-Drouais et d'autre part les conditions de financement pour permettre la mise en œuvre de cette animation et des actions de protection de la ressource par l'intermédiaire de postes dédiés.

Cette convention fixe également les conditions de financement du suivi technique annuel des exploitants agricoles sur l'AAC de Vert-en-Drouais engagés dans le PSE (paiement pour service environnemental) porté par l'Agglo du Pays de Dreux.

ARTICLE 2 : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION

La présente convention s'applique à l'AAC de Vert-en-Drouais, avec des captages gérés par Eau de Paris (n°02163X0003, 02163X0042, 02163X0043, 02163X0044, 02163X0045, 02163X0046) et des captages gérés par l'Agglo du Pays de Dreux (n°02163X0037, 02163X0057, 02163X0035 et 02163X0038) ainsi que l'AAC de Montreuil, comprenant des captages gérés par Eau de Paris (n° 2164X0092, 2164X0093, 2164X0094, 2164X0095, 2164X0096, 2164X0097, 2164X0098, 2164X0099, 2164X0100, 2164X0101) (cf. annexe 1).

D'après les données du RPG 2020, l'AAC de Vert-en-Drouais est d'une surface d'environ 5 300 ha dont 4 100 ha de Surface Agricole Utile (SAU). Au total 73 agriculteurs exploitent au moins une parcelle sur ce territoire. La majorité des exploitations sont en grandes cultures et 2% de la SAU du territoire est conduite en agriculture biologique.

D'après les données du RPG 2021 l'AAC de Montreuil représente 7 800 ha dont 3 800 ha de surface agricole. Au total 76 agriculteurs exploitent au moins une parcelle sur ce territoire, dont 27 ayant au moins 50% de leurs parcelles concernées. La majorité des exploitations du territoire sont en grandes cultures mais 11 exploitations exercent une activité d'élevage de ruminants. Sur ce territoire, on observe une forte dynamique en agriculture biologique (20 % de la SAU).

La carte de localisation des deux AAC est présentée en Annexe 1.

ARTICLE 3 – COORDINATION ET SUIVI

Un comité de pilotage sera mis en place pour suivre les études et le travail d'animation, dresser le bilan des missions et les orienter.

Les animateurs Ressource en eau présenteront au comité l'évolution de cette opération et des propositions d'actions à mettre en œuvre.

Il sera composé à minima de représentants :

- ❖ d'Eau de Paris,
- ❖ de l'Agglo du Pays de Dreux,
- ❖ de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il se réunira au minimum une fois par an et autant que nécessaire sur demande de ses membres. Les échanges réguliers entre les animateurs Ressource en eau et Eau de Paris permettront de suivre et coordonner les actions entreprises sur le périmètre géographique d'intervention.

ARTICLE 4 - OBJECTIFS

La convention vise à définir les actions qui seront mises en place sur les AAC de Vert-en-Drouais et Montreuil et qui devront permettre l'atteinte des objectifs d'Eau de Paris en termes de protection de ces captages qui participent à l'alimentation en eau potable de la Ville de Paris et ceux de l'Agglo du Pays de Dreux qui est

responsable de la protection des captages de Vert-en-Drouais participant à l'alimentation en eau potable de l'Agglo du Pays de Dreux

Eau de Paris propose de participer pour partie au financement des postes animateurs Ressource en Eau dédiés au territoire défini dans la présente convention et l'Agglo du Pays de Dreux prend en charge ces postes au sein de sa structure. Eau de Paris propose également de participer pour partie au suivi technique annuel des exploitants agricoles sur l'AAC de Vert-en-Drouais engagés dans le PSE (paiement pour service environnemental) de l'Agglo du Pays de Dreux.

L'objectif poursuivi par Eau de Paris et l'Agglo du Pays de Dreux pour l'exercice des missions de protection des captages dont ils sont responsables, est d'obtenir un résultat significatif sur la qualité de l'eau, notamment sur les paramètres nitrates et pesticides. Sur l'aire d'alimentation commune qui les concerne (Vert-en-Drouais), les orientations seront discutées et définies d'un commun accord, dans le respect des prérogatives de chacun, dans la continuité de celles ayant été définies dans le cadre des partenariats précédents. L'atteinte de ce résultat se fera notamment dans le cadre des stratégies protection de la ressource portées par chaque collectivité (cf. annexe 2), des plans d'actions des CTEC : le CTEC 2020-2025 porté par Eau de Paris (cf. annexe 3) et le CTEC 2021 – 2024 Blaise - Eure moyenne porté par l'agglomération (cf. annexe 4) et des dispositifs de paiements pour services environnementaux portés par les collectivités. Sur l'AAC de Montreuil, l'atteinte de ce résultat se fera notamment dans le cadre de la démarche Grenelle, de la stratégie protection de la ressource d'Eau de Paris et du dispositif de PSE qu'elle porte.

Les actions mises en place seront exécutées selon les objectifs suivants :

- ❖ Limiter les fuites de nitrates et l'utilisation des pesticides, à travers l'acquisition et la diffusion de références techniques locales et l'accompagnement d'agriculteurs pour la mise en place de nouvelles pratiques (ex : couverts en interculture courtes et longues performants, désherbage mécanique, cultures à bas niveau d'intrants).
- ❖ Augmenter et maintenir la part de systèmes agricoles durables (agriculture biologique, élevages herbagers, cultures à bas niveau d'intrants, agroforesterie) sur le territoire. Il s'agit notamment de créer à cette échelle un contexte favorable pour favoriser l'évolution et le maintien de systèmes agricoles durables et économes en intrants, et d'assurer pour cela un accompagnement des exploitations agricoles (dispositif PSE de l'Agglo du Pays de Dreux et d'Eau de Paris, appuis techniques et filières, maîtrise foncière, filières rémunératrices pour les produits agricoles qui protègent l'eau sur Paris et en local, etc.).

De façon plus globale, il s'agira également d'intégrer les actions engagées dans une dynamique de développement local.

ARTICLE 5 : MISSIONS REALISEES PAR LES ANIMATEURS RESSOURCE EN EAU

Les différentes missions réalisées sur le territoire d'intervention défini dans la présente convention seront assurées par des postes salariés de l'Agglo du Pays de Dreux.

Pour l'AAC de Vert-en-Drouais le temps dédié à ces missions est de 0,5 équivalent temps plein, soit 110 jours par an selon les règles d'équivalence définies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sur l'ensemble de la durée de la convention.

Pour l'AAC de Montreuil, le temps dédié à ces missions est de 0,4 Equivalent Temps Plein, soit 78 jours par an selon les règles d'équivalence définies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sur l'ensemble de la durée de la convention.

Les missions principales seront de :

- Informer, sensibiliser et coordonner les acteurs du territoire pour la mise en œuvre des actions de protection de la ressource en eau (agriculteurs, élus, syndicats de bassin versant, associations, etc.) ;

- Rencontrer, sensibiliser et accompagner les agriculteurs du territoire vers des pratiques et des systèmes agricoles durables qui protègent la ressource en eau ;
- Animer les dispositifs PSE portés par Eau de Paris (uniquement les mesures BIO) et l'Agglo du Pays de Dreux ;
- Coordonner les animations techniques avec les organismes agricoles intervenants (partenaires ou prestataires) ;
- Se coordonner avec les autres animateurs captages du bassin versant de l'Avre pour la mise en œuvre d'actions communes ;
- Suivre l'avancée des actions, leur efficacité et les évolutions de pratiques agricoles observées ;
- Suivre la qualité de l'eau aux captages.

ARTICLE 6 : MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

Sur la zone d'intervention définie à l'article 2 de la présente convention, l'Agglo du Pays de Dreux s'engage à :

1. Respecter les objectifs de l'opération tels que définis par la présente convention, en termes de moyens humains, de logique d'action et de communication.
2. Assurer l'animation via deux postes salariés de leur structure et effectuer une demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le temps dédié à l'animation défini à l'article 9 devra être exclusivement consacré aux actions prévues dans le cadre de la présente convention.
3. Accompagner et promouvoir les actions mises en place par les animateurs, en participant notamment au comité de suivi et par des échanges réguliers avec Eau de Paris pour organiser et suivre la mise en œuvre des actions.
4. Produire un rendu annuel des actions réalisées et un bilan financier décrivant les interventions des animateurs en termes de réalisations, temps passé et résultats obtenus. Ces rendus sont attendus pour le 31 mars de l'année n+1
5. Promouvoir la mise en œuvre de politiques locales compatibles avec la préservation de la ressource en eau (ex : développement de filières économes en intrants dont le BIO, maîtrise foncière) et associer Eau de Paris dans le cadre de ces travaux.
6. Communiquer l'ensemble des données agricoles, non agricoles et géographiques, récoltées sur le territoire. Pour les données géo-référencables, l'information sera liée à un système d'information géographique. Les données seront transmises en format shape (.shp) sous le système de projection des données RGF93 Lambert 93.
7. Assurer le suivi financier de la convention conformément aux dispositions des articles 9 et 10 de la présente convention.
8. Proposer et réaliser une prestation d'accompagnement technique aux agriculteurs engagés dans le PSE de l'Agglo du Pays de Dreux afin de leur permettre de respecter leurs engagements dans un objectif de durabilité technique et économique.
9. Effectuer une demande d'aide financière à l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour l'action d'accompagnement technique aux agriculteurs engagés dans le PSE de l'Agglo du Pays de Dreux.
10. Associer Eau de Paris dans le suivi de cette action via des réunions annuelles de bilans avec le prestataire d'accompagnement technique.

Le cadre de l'intervention technique d'accompagnement des agriculteurs engagés dans le PSE est décrit en annexe 6.

Sur la zone d'intervention définie à l'article 2 de la présente convention, Eau de Paris s'engage à :

1. Assurer la mission de pilotage et de suivi des actions définies par la présente convention en mettant à disposition du projet les moyens humains, techniques et financiers nécessaires.
2. Accompagner et promouvoir les actions mises en place par les animateurs, en participant au comité de suivi et par des échanges réguliers avec les animateurs et l'Agglo du Pays de Dreux pour organiser et suivre la mise en œuvre des actions.
3. Prendre en charge le coût financier des moyens d'animation spécialement affectés à ce projet dans la limite arrêtée à l'article 9 de la présente convention et selon les modalités précisées en son article 10.
4. Suivre la qualité de l'eau aux captages et communiquer sur son évolution dans le cadre de l'action engagée.
5. Mettre à disposition des animateurs de l'Agglo du Pays de Dreux les études menées sur les AAC.
6. Appuyer l'Agglo du Pays de Dreux dans le cadre de la mise en œuvre de politiques territoriales locales compatibles avec la préservation de la ressource en eau.
7. Instruire et suivre sur la plateforme informatique les dossiers d'agriculteurs engagés dans le régime d'aides d'Eau de Paris et piloter la mise en œuvre du suivi technique des agriculteurs (avec des partenaires ou prestataires).
8. Communiquer aux animateurs de l'Agglo du Pays de Dreux l'ensemble des données agricoles, non agricoles et géographiques récoltées sur le territoire. Pour les données géo-référencables, l'information sera liée à un Système d'Information Géographique. Les données seront transmises en format shape (.shp) sous le système de projection des données RGF93 Lambert 93.
9. Prendre en charge le coût financier des actions de prestation technique d'accompagnement des agriculteurs situés sur l'AAC de Vert-en-Drouais et engagés dans le PSE porté par l'Agglo du Pays de Dreux dans la limite arrêtée à l'article 9.
10. Appuyer l'Agglo du Pays de Dreux dans le suivi de la prestation d'accompagnement technique du PSE de l'Agglo du Pays de Dreux.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

La communication sur le territoire d'intervention défini à l'article 2 de lettres d'informations sur l'animation sera gérée par l'Agglo du Pays de Dreux, en tant que Directeur de la Publication et Eau de Paris.

La communication sur l'évolution de la qualité de l'eau captée sera gérée par l'Agglo du Pays de Dreux et Eau de Paris, respectivement sur leurs captages propres, qui sont seules habilitées à communiquer sur ce sujet, pour répondre aux missions de service public qui lui sont confiées. L'origine des données de qualité de l'eau diffusées sera indiquée dans les communications.

Toute communication concernant les actions de protection de la ressource sur le territoire nécessitera une validation des deux parties au préalable, notamment pour le contenu et la mise en page. Toute communication sur la qualité de l'eau, ainsi que les lettres d'informations seront notamment soumises à validation d'Eau de Paris avant toute publication.

Les parties pourront décrire l'action engagée et la valoriser dans le cadre de documents généraux de synthèse détaillant leur activité. Ils s'attacheront à valoriser le partenariat qui les lie pour la protection de la ressource en eau de ce territoire.

D'un point de vue général, chaque partenaire s'engage à garder strictement confidentielles les données individuelles nominatives recueillies auprès des agriculteurs et à se conformer le cas échéant aux règles en

vigueur relatives à l'utilisation de données à caractère personnel.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les deux parties, de l'accomplissement des formalités de publicité, et de contrôle de légalité en vigueur. Elle prendra fin le 31 décembre 2025.

ARTICLE 9 : CONTRIBUTION FINANCIERE

9.1 –CONTRIBUTION FINANCIERE D'EAU DE PARIS

La contribution financière annuelle versée par Eau de Paris est estimée selon les bases de calcul ci-dessous fixées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 12ème programme :

| Descriptif des postes de dépenses | Base de calcul | Coût estimatif HT pour la prise en charge de 0.9 ETP par an (0,5 ETP sur AAC Vert-en-Drouais et 0.4 ETP sur AAC Montreuil) |
|---|--|---|
| Salaires et charges | Réel Plafond à 45 000 €/ETP pour un équivalent de 220 jours / an / ETP | 40 500 € |
| Frais de fonctionnement | Forfait 10 000€/ETP | 9 000 € |
| TOTAL | | 49 500 € |
| Subvention AESN annuelle demandée par l'Agglo du Pays de Dreux | | 39 600 € |
| TOTAL maximum de la contribution annuelle d'Eau de Paris | | 9 900 € |

Au-delà de la contribution financière d'Eau de Paris pour le poste d'animation porté par l'Agglo du Pays de Dreux prévue ci-dessus, il est prévu une participation d'Eau de Paris à l'accompagnement technique individuel des agriculteurs engagés dans le PSE et ayant des parcelles sur Vert-en-Drouais, selon les modalités ci-dessous :

| | 2025 |
|--|-------------------------|
| Nombre d'exploitants engagés dans le PSE de l'Agglo du Pays de Dreux sur Vert-en-Drouais | 7 exploitations suivies |
| Coût total estimées (HT) | 20 000 € |
| Subvention AESN (HT) | 16 000 € |
| Part maximum d'Eau de Paris (HT) | 2000 € |
| Part l'Agglo du Pays de Dreux (HT), subvention AESN déduite | 2000 € |

Le coût total des actions prévues dans le cadre de la présente convention est évalué à un montant maximum de 69 500 €HT sur 2025 dont 11 900 € HT à charge d'Eau de Paris.

Le bénéficiaire devra restituer tout ou partie des sommes versées si ces sommes sont utilisées pour des activités non conformes à celles définies dans la présente convention.

ARTICLE 10 : MODALITES DE VERSEMENT

Le premier versement (acompte), majoré le cas échéant de la TVA au taux en vigueur, sera effectué à la signature de la convention. Il correspond à 50% du montant prévisionnel de l'année.

L'envoi de la demande de solde sera ensuite fait par l'Agglo du Pays de Dreux, au plus tard avant le 31 mars de l'année suivante.

Sauf pour l'acompte qui sera automatiquement versé à la signature, le projet de la demande de solde sera adressé par l'Agglo Pays de Dreux au chargé d'affaire d'Eau de Paris en mentionnant le nom de la convention et le numéro d'engagement transmis par Eau de Paris. Ce projet devra être accompagné des pièces ci-dessous pour permettre à Eau de Paris de constater et d'établir le service fait :

- La transmission du bilan financier détaillant le temps passé aux actions de la convention et justifiant les dépenses réelles correspondantes ;
- La transmission du rendu annuel présenté au comité de suivi annuel des postes d'animations et le compte-rendu du comité ;
- des justificatifs techniques et financiers de l'accompagnement technique individuel des agriculteurs engagés dans le PSE.

Cette demande sera alors soit acceptée, soit rectifiée si elle ne correspond pas aux termes de la convention. Le montant accepté par Eau de Paris sera alors notifié à l'Agglo du Pays de Dreux. A compter de cette notification, la demande de participation financière sera adressée par le demandeur par voie électronique via le site CHORUS PRO <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Le règlement se fera par virement, sur la base du RIB fourni par le partenaire.

Le délai ouvert à Eau de Paris pour procéder au paiement des sommes dues au titre de la présente convention est de 30 jours au plus à compter de la date de réception de la demande de paiement.

ARTICLE 11 : CLAUSES DE REVISION ET DE RESILIATION

Sur demande de l'une des deux parties, une révision par voie d'avenant modificatif pourra être effectuée.

Les parties pourront décider, d'un commun accord, de résilier la présente convention pour quelque motif que ce soit.

D'autre part, chaque partie pourra résilier la convention en cas d'inexécution par l'autre partie de l'un ou plusieurs de ses engagements contractuels, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet pendant une durée d'un mois. Dans cette hypothèse, une tentative de conciliation devra intervenir conformément à l'article « règlement des différends ».

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES DIFFERENDS

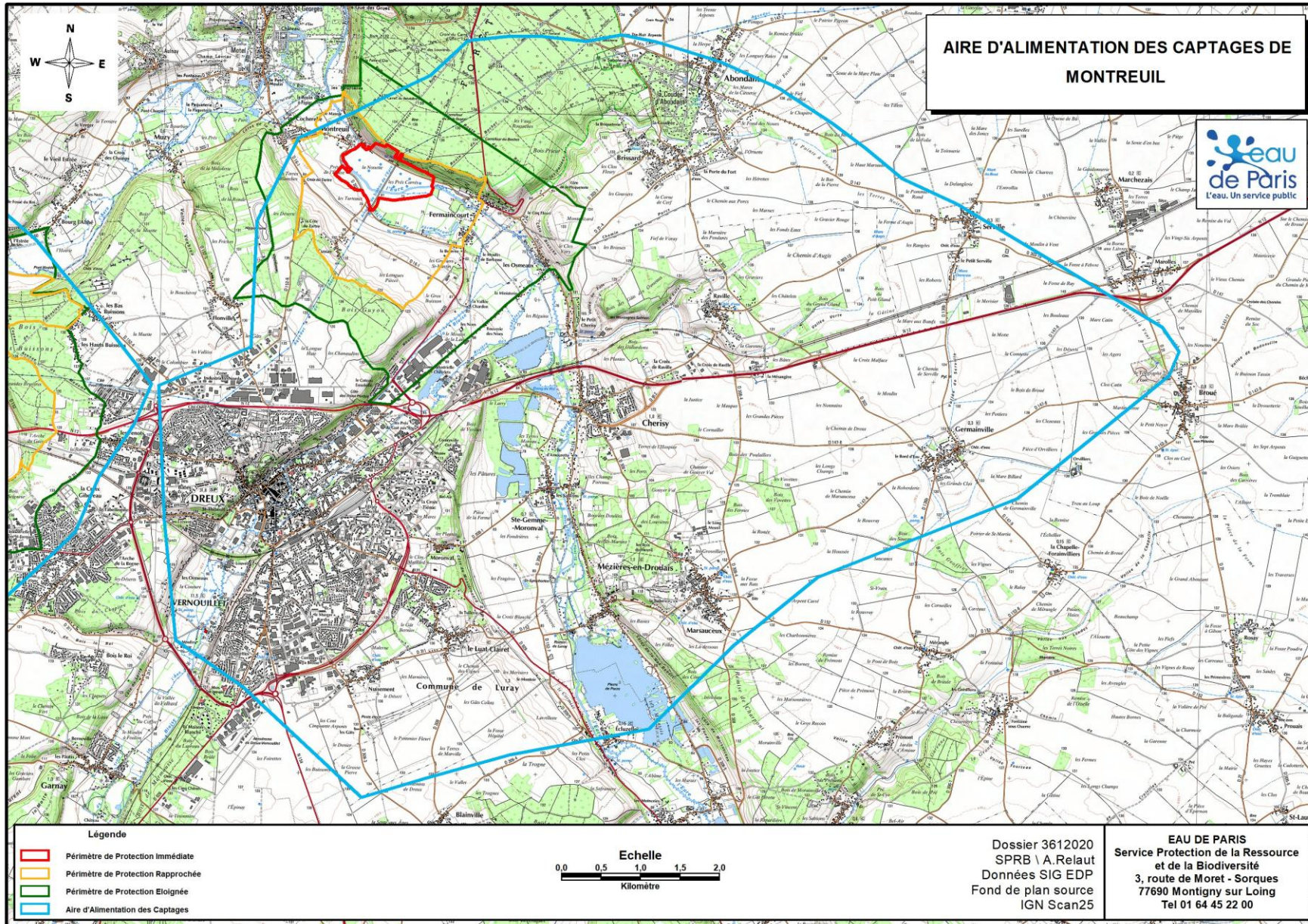
Tout litige résultant de l'exécution ou l'interprétation de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent et soumis au droit français.

| Pour Eau de Paris* | Pour l'Agglo du Pays de Dreux* |
|---|---|
| A Paris, Le | A Dreux, Le |
| Le Directeur général Benjamin GESTIN | Le Vice-Président en charge de l'Eau et de la GeMAPI Pascal LEPETIT |

**Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Carte de l'Aire d'Alimentation des Captages de Montreuil



Annexe 2 : Stratégie de protection de la ressource en eau de l'Agglo du Pays de Dreux de 2021 à 2026

En 2020, dans le cadre des CTEC en construction sur le territoire, la direction territoriale Seine-Aval de l'AESN a demandé aux collectivités portant la compétence dans le domaine de l'eau de définir leur « stratégie de préservation de la ressource ». La stratégie de protection de la ressource en eau a pour objectif de permettre d'identifier les priorités d'intervention en termes de protection de sa ressource et d'atteinte des objectifs de qualités d'eau définis sur chaque bassin d'alimentation des captages (BAC) concerné. Elle est définie sur 5 ans.

Grâce à la co-construction des acteurs du territoire des BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais de janvier à mai 2021, une première partie de la stratégie a été construite et validée par délibération de l'agglomération n°2021-123 le 12 avril 2021, concernant les volets « d'actions agricoles et de sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) ».

Le comité de pilotage du 22 janvier 2021 a mis en avant la nécessité d'élargir les thématiques traitées et de rassembler l'ensemble des acteurs de l'eau. Le premier volet de stratégie « agricole et AEP » a été ainsi complété par un volet « d'objectifs non agricoles », relatifs à l'industrie, l'assainissement, les déchets, la gestion des eaux pluviales, etc.

Ainsi, la stratégie complète de protection de la ressource en eau de l'agglomération, définie de 2021 à 2026, se décline comme suit :

- **2 enjeux :**
 - Viser les normes d'alimentation en eau potable sur les captages prioritaires comme première étape à 5 ans,
 - Se donner les moyens d'anticiper les tensions quantitatives en 2046.

- **Déclinés en 7 objectifs stratégiques :**
 - Réduire les pollutions diffuses agricoles pour préserver la ressource en eau,
 - Développer des filières agricoles courtes et à bas niveaux d'impacts,
 - Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau,
 - Sécuriser l'alimentation en eau potable,
 - Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau,
 - Sensibiliser et informer,
 - Renforcer et valoriser la connaissance.

La stratégie est résumée dans les schémas ci-dessous :

Rappel du contexte

- ✓ Création des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) de Vernouillet et Vert-en-Drouais en 2013
- ✓ Enjeux nitrates et produits phytosanitaires
- ✓ 8 000 ha de SAU
- ✓ 120 exploitations agricoles

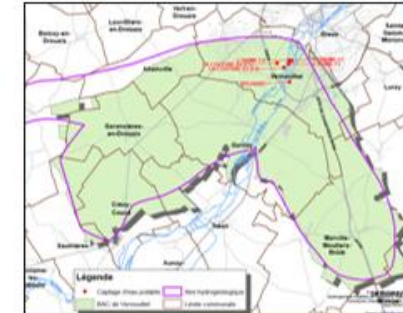
BAC Vert-en-Drouais



- Objectifs à long terme**
(plans d'actions des BAC de 2013) :
- Nitrates $\leq 37,5$ mg/l
 - REH moyen ≤ 46 UN/ha
 - Pesticides $\leq 75\%$ norme



BAC Vernouillet



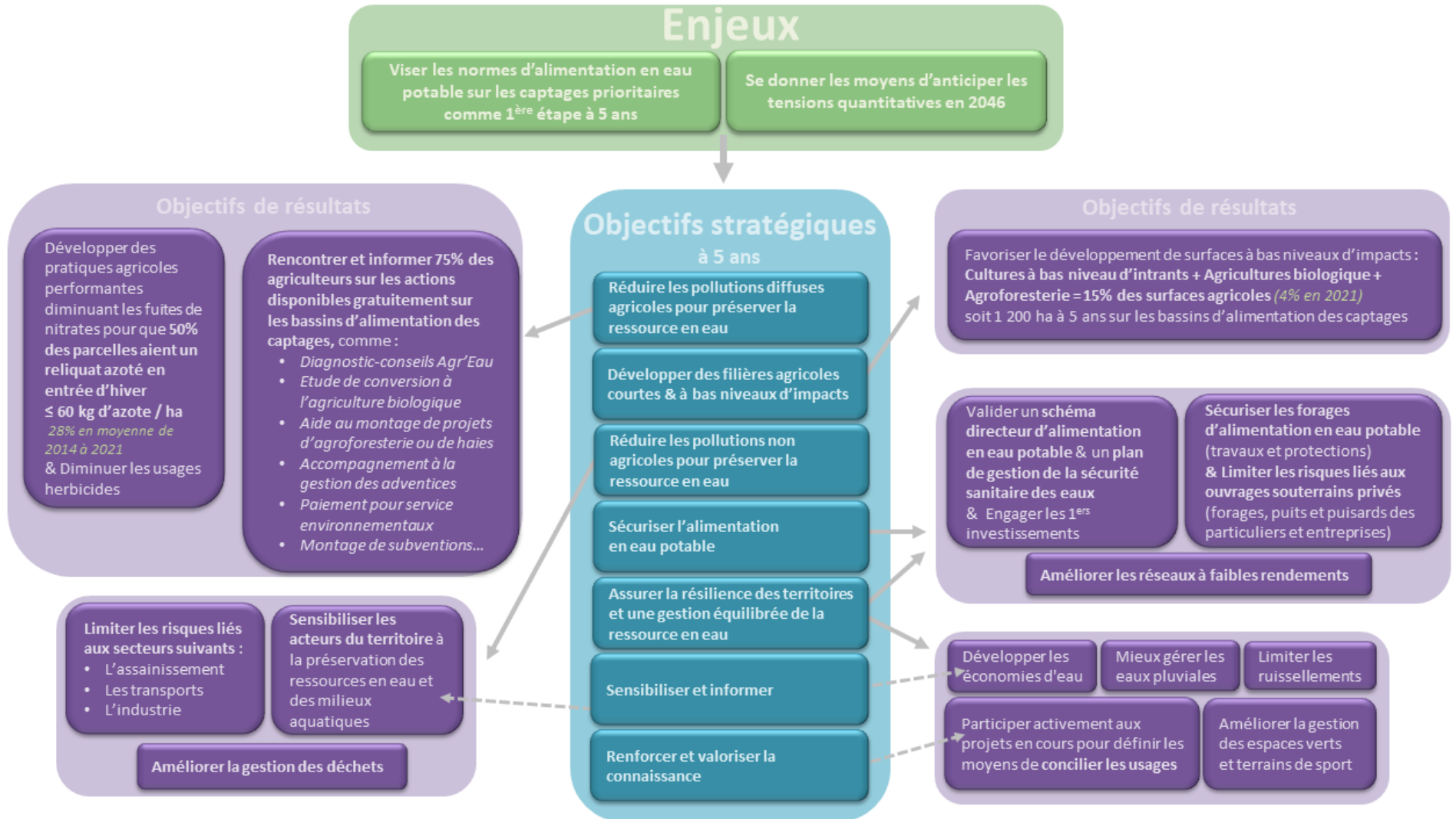
- Objectifs à long terme**
(plans d'actions des BAC de 2013)
- Nitrates ≤ 40 mg/l
 - REH moyen ≤ 50 UN/ha
 - Pesticides $\leq 75\%$ norme



Objectifs homogénéisés à moyen terme pour 2026

(stratégie eau de l'agglomération 2021-2026)

- Nitrates aux captages < 50 mg/l (norme)
- REH moyen ≤ 60 UN/ha pour 50% des parcelles agricoles des BAC.
- Pesticides aux captages $< 0,1$ μ g/l (norme)



Pour atteindre ces objectifs à 5 ans, les actions jugées indispensables ont été listées avec les partenaires puis travaillées en Comité Technique et en Comité de Pilotage. Les actions prioritaires, détaillées ci-après, sont celles dont la compétence relève de l'Agglo du Pays de Dreux. Toutefois, à l'échelle du territoire d'autres Maîtres d'Ouvrage vont aussi porter leurs propres actions et stratégies. La synergie entre les actions des différents porteurs de projet sera assurée et pilotée dans le cadre de la gouvernance du CTEC.

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|--|--|--|---|--|--|------------------------------------|-------------------------|
| Réduire les pollutions diffuses agricoles pour préserver la ressource en eau | Rencontrer et informer les agriculteurs des Bassins d'alimentation des captages (BAC) de Vernouillet et Vert-en-Drouais des actions volontaires disponibles adaptées à leurs exploitations | De nombreux accompagnements individuels sont disponibles. En amont, la coordination du plan d'actions doit contacter les exploitants pour échanger avec eux sur la stratégie et identifier les actions les plus intéressantes. | Diagnostics/appuis individuels par la CA28, Conseillers Bio, Expert et Association d'agroforesterie, | Rencontres par la coordination puis mise en place d'accompagnement technique | - 90 rencontres puis 90 diagnostics/accompagnements individuels (en moyenne 4 à 6 jours par exploitations sur 5 ans) - 75 % des agriculteurs rencontrés et informés des actions volontaires disponibles adaptées pour leurs exploitations | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 264 000 € HT |
| Réduire les pollutions diffuses agricoles pour | Favoriser le développement des pratiques agricoles performantes diminuant les fuites de nitrates pour que 50 % de la surface agricole des BAC soit à moins de 60 kg /ha de reliquats azotés (REH) dans les parcelles en entrée d'hiver | Accompagnement technique, PSE, Accompagnement de l'animation ... | L'accompagnement technique est une voie, elle devrait permettre de favoriser des couverts et/ou des BNI pour limiter les REH. Des financements publics pourront alimenter ces évolutions. Le projet de PSE sera dédié à cet objectif. | Mise en œuvre du PSE (coût en cours de détermination) et évaluation via le réseau reliquat qui sera maintenu et déployé prioritairement pour évaluer les nouvelles pratiques et cultures qui ne sont pas "référéncées" | Reliquat (166 parcelles) = 25000 € / an | | 150 000 € HT |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|--|---|--|--|--|---|------------------------------------|-------------------------|
| préserver la ressource en eau | Favoriser la diminution des usages d'herbicides | Les systèmes de cultures actuels impliquent un taux de retour fréquent d'un faible nombre de molécules. Même si peu de dépassements sont observés, il est important de rester vigilant du fait de la forte vulnérabilité de la ressource en eau potable. | - Des sensibilisations aux alternatives seront en partie réalisées dans le cadre des accompagnements individuels, - En complément, des journées techniques viendront alimenter les informations accessibles pour les exploitants. | Mise en œuvre de journées collectives : 1 à 2 par an pour apporter des informations aux exploitants mobilisés. | | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 27 500 € HT |
| Développer des filières agricoles courtes et à bas niveau d'impact | Favoriser le développement des filières agricoles à bas impacts pour permettre qu'en 2026 : 15% des surfaces agricoles des BAC soient à bas impacts (cultures à bas niveau d'intrants ou agriculture biologique ou agroforesterie). | L'introduction de nouvelles cultures à bas niveau d'impact et de nouveaux systèmes est une des marges de manœuvre qui apportera le plus d'efficacité avec les couverts. | Favoriser les cultures en étant en veille et en proposant de nouveaux débouchés aux agriculteurs. Et quand il y a des différences économiques, tenter de les limiter en ayant recours à des aides publiques PSE et autres à venir. | - Veille et rencontres annuelles avec les opérateurs économiques, 2 réunions interservices par an pour faire le lien entre les politiques alimentaires, énergétiques et climatiques et gestion de l'eau et des milieux aquatiques. - Éventuellement études complémentaires filières Bio et BNI 50 k€. | - 1 rencontre annuelle par opérateur économique. - 2 réunions interservices par an - Étude filière complémentaire si besoin | | 50 000 € HT |
| Améliorer la connaissance et sécuriser l'alimentation en Eau potable | | Suivre les niveaux de nappes notamment pour prévenir de pénurie d'eau par conflits d'usages par exemple et pour éviter l'augmentation des concentrations de polluants dans les eaux captées. | Sondes piézométriques sur chaque captage, avec sauvegarde automatique des niveaux de nappes (télégestion) et suivi de différents paramètres (niveau, temps pompage, rabattement) en vérifiant qu'ils soient conformes aux exigences | Suivi via 1 ETP existant (technicien ou responsable eau) en collaboration avec le délégataire SUEZ. | 100% temps de pompage et rabattements soient conformes aux exigences de l'avis hydrogéologique des DUP des captages. | | 0.09% des couts d'1 ETP |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|---|--|--|--|--|--|---------------------------------------|--|
| Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau | Améliorer la connaissance et sécuriser l'alimentation en Eau potable | | hydrogéologiques de la DUP des captages. | | | BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais | |
| | | Connaitre et suivre les ouvrages et leurs états. | Suivi des inspections caméra et tests micro-moulinet des captages eau potable et des recommandations des rapports d'inspections. | | Respect de l'obligation d'inspection des ouvrages (minimum 1 inspection/10 ans). Suivre l'état des captages pour améliorer leur gestion. | | 0.09% des couts d'1 Emplois Temps Plein (ETP) + 11 000 € d'inspection caméra |
| | Améliorer la gestion des déchets | Accompagner les communes sur la gestion des dépôts sauvages (DS) qui est une compétence des communes | L'agglomération : - Prend en charge le traitement de l'ensemble des DS déposés par les communes en déchèterie. - Accompagne les communes sur les procédures d'identification des DS avec poursuites judiciaires : Vidéosurveillance ou constat sur place avec recherche de nom. - Conseille les communes sur les filières de traitements les moins onéreuses | Via 1 ETP existant sur la gestion des déchets professionnels : accompagne et conseille les communes dans leur démarche. Une équipe de nettoyage existante avec 1.5 ETP qui enlève les DS déposés en points d'apports volontaires (PAV) | Diminuer les dépôts sauvages et favoriser les filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP) en fonction du type de dépôt, afin de diminuer l'enfouissement de ces déchets mélangés | | 1 428 000 € HT tous confondus (Collecte, Traitement, ETP) |
| Suivre l'impact les 3 décharges identifiées sur le BAC de Vernouillet | | Suivi des informations sur ces 3 décharges | Via 2 ETP animation BAC : Demande annuelle de l'état et du suivi des 3 décharges à la DREAL | Suivi mis en place | 0.05% des couts des 2 ETP d'Animation | | |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|---|--|--|--|---|---|--|---|
| Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau | Améliorer la gestion des déchets | Développer des filières de traitement des déchets toxiques (amiante, pneus ...) | <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les usagers et entreprises à fréquenter les déchèteries où le tri de ces déchets toxiques est proposé. - Développer avec le SITREVA des nouvelles Filières (Pneus, amiante et réemploi) (Compétence SITREVA) | Communication via 1 ETP existant de gestion des déchets professionnels. | Communiquer au moins 1 fois par an aux usagers et entreprises sur les déchèteries avec tri des déchets toxiques est proposé. | | 0.1 % d'1ETP |
| | | Sensibiliser à l'absence de nécessité de lavage des emballages avant leur collecte | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les nouveaux moyens de communication type réseaux sociaux. - Poursuivre nos actions de sensibilisation auprès des jeunes publics et adultes (Visite Centre de tri et Eco-logis) | Communication et 1 ETP existant en sensibilisation du tri des déchets auprès des jeunes publics et adultes | Communiquer tous les ans via différents canaux aux usagers et entreprises sur sensibilisation au tri des déchets et à l'absence de nécessité de lavage des emballages | | 252 000 € HT de communication + 1 ETP |
| | Diminuer les risques liés aux transports | Prévenir des risques de pollutions liés à la rocade en périmètres de protection rapprochés (PPR) | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi annuel de l'entretien des débourbeurs-déshuileurs de la rocade à Vernouillet par le département - Mise en œuvre d'un protocole d'actions en cas d'accidents ou de renversements accidentels dans le PPR - rocade (ARS, DDT, CG28) | <ul style="list-style-type: none"> -Suivi de l'entretien des débourbeurs-déshuileurs déjà réalisé par l'ETP animation BAC : Dates entretien débourbeurs-déshuileurs, volumes annuels extraits en m3 des débourbeurs-déshuileurs. - Création et mise en œuvre d'un protocole d'actions an cas d'accidents en PPR à ajouter aux missions des 2 ETP Animation BAC. | | Périmètres de protection rapprochés des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais | 0,1 % des couts des 2 ETP d'Animation BAC |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|---|---------------------------|--|--|--|------------------------------|---|--|
| Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau | | Sensibiliser à la diminution des traitements herbicides sur les tronçons SNCF des BAC et suivre annuellement les traitements réalisés sur ces tronçons, via une convention de transmission de données. | <ul style="list-style-type: none"> - Signature convention de transferts de données SNCF-Agglomération - Transmissions des données annuelles sur l'usage des produits phytosanitaires dans les PPR - Sensibilisation à la diminution des traitements herbicides sur les tronçons SNCF en PPR | <ul style="list-style-type: none"> - 1 convention de partage de données - 1 sensibilisation annuelle de la SNCF à la diminution de l'usage des herbicides en PPC Via 2 ETP Animation BAC | | BAC de Vernouillet essentiellement concerné | 0,05 % des coûts des 2 ETP d'Animation BAC |
| | Gérer les sites à risques | Contrôler, suivre et prévenir des risques liés aux 31 installations classées protection de l'environnement (ICPE) | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des ICPE et sensibilisation au respect des réglementations ICPE - Mise en œuvre et suivi d'une procédure d'alerte sur les 31 installations classées protection de l'environnement (ICPE) du le BAC de Vernouillet Via DREAL et CCI /CMA et service déchets Agglo pour centre de tri et déchetteries | Création d'une procédure d'alerte ICPE Suivi des 31 ICPE À ajouter aux missions 2 ETP Animation BAC | | BAC de Vernouillet essentiellement concerné | 0,2% des coûts des 2 ETP d'Animation BAC |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|---|---|---|---|---|--|------------------------------------|--|
| Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau | limiter les risques liés à l'assainissement | Sensibiliser, diagnostiquer et contrôler les assainissements non collectifs (ANC) | <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic ANC (dont micro-stations) et sensibilisation - Savoir combien de micro-stations (qui rejettent des eaux claires dans les eaux pluviales) sont présentes sur les 2 BAC. - Suivi des réhabilitations ANC non conformes | <ul style="list-style-type: none"> - 4 ETP techniciens SPANC à temps complet existants : - Diagnostic ANC et sensibilisation - Suivi des réhabilitations ANC non conformes | 100% des diagnostic ANC réalisés 1 diagnostic tous les 6 ans par ANC 25% ANC non conformes réhabilités | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 4 ETP temps plein existants |
| | | Suivre les filières d'épandage des boues de station d'épuration en évitant les territoires vulnérables des bassins d'alimentation des captages de Vernouillet et de Vert-en-Drouais | Suivre les parcelles des BAC du plan d'épandage de la station d'épuration de Dreux | Via 2 ETP animateurs BAC : <ul style="list-style-type: none"> - 1/an suivre le plan d'épandage et les analyses des reliquats azotés des parcelles des BAC avec épandage de boues (en contactant le délégataire SUEZ) - Au besoin, sensibiliser et solliciter au besoin un accompagnement technique pour diminuer les REH. | Viser REH <60kg d'azote/ha sur 50% des parcelles du plan d'épandage des BAC (cf. volet agricole de la stratégie) | | 0.1% des couts des 2 ETP d'Animation BAC |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|---|---|--|---|---|---|---|--|
| Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau | Limiter les risques liés à l'assainissement | Entretien et suivre les réseaux d'eaux usées et les 2 stations d'épuration présentes sur les BAC pour limiter les pollutions ponctuelles au milieu naturel | - Suivi des indicateurs par les 2 animateurs BAC - Contrôles quotidiens du délégataire, réparation des fuites et dysfonctionnements. | Via 2 ETP animation BAC : Suivi annuel des indicateurs suivants : - % de conformité des STEP - Nombre de jours et période de rejets non conforme - Nb de fuites et dysfonctionnement apparus et résolus (En contactant délégataires et Collectivités : Agglo ou EPN et DDT) Via Délégué Suez : Contrôle et gestion quotidien des réseaux et STEP (Délégation de service public : DSP) | - Éviter fuites et dysfonctionnements sur le réseau d'eaux usées, pour viser le rétablissement de son état initial - 100% de conformité des STEP, 0 jour de rejets non conformes. | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 0,05 % des coûts des 2 ETP d'Animation BAC + Coûts liés à la DSP avec Suez |
| | | Sensibiliser et contrôler les entreprises-artisans pour diminuer les pollutions à la source | Contrôle de la bonne conformité des rejets d'eaux usées des artisans (restaurants, métiers de bouche, centre de lavage de voitures...) | Via 1 ETP technicien assainissement de l'Agglomération : Réalisation de quelques contrôles d'artisans chaque année | Objectifs de réalisation : 4 contrôles ou suivis d'artisans des BAC par an | BAC de Vernouillet essentiellement concerné | 3 360 € HT |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|---|--|---|--|---|---|------------------------------------|-------------------------|
| Réduire les pollutions non agricoles pour préserver la ressource en eau | | | | | | | |
| | Limiter les risques liés aux industriels | Contrôler les disconnecteurs sur les sites à risques (industriels, stations d'épuration, hôpitaux...) pour gérer les risques de pollution d'alimentation en eau potable -AEP- | <ul style="list-style-type: none"> - Lister les sites à risques susceptibles d'avoir des disconnecteurs sur les 2 BAC (industriels, hôpitaux, STEP, etc.) - Suivre les contrôles des disconnecteurs (Obligation de contrôle au moins 1 fois par an des disconnecteurs) - Sensibilisation à la vulnérabilité de la ressource et au contrôle des disconnecteurs | À développer dans le service eau : via 1 ETP technicien eau ou responsable | 100% des sites avec disconnecteurs connus et sensibilisés régulièrement | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 0,7 des couts d'1 ETP |
| Coordonner et piloter la démarche | Renforcer l'animation pour mobiliser plus d'agriculteurs et de partenaires sur le projet | Renforcer le temps d'animation est essentiel pour pouvoir développer les actions de la stratégie. Par ailleurs, pour limiter le temps dédié au suivi et à la gestion des actions et valoriser les résultats en interne et vis-à-vis de tous les acteurs l'investissement dans des méthodes et outils de suivi serait utile. | <ul style="list-style-type: none"> - Doubler le temps d'animation - Investir dans un outil de suivi et pilotage des actions (développement interne ou prestation) | - 2 ETP consacrés à la préservation des ressources en eaux et en lien avec les autres politiques publiques (70 k€ par an par ETP). – 1 outils de suivi mis en place et partagé avec les acteurs du plan d'action : 30 à 50 000 € (ou développés en interne) | | Agglo du Pays de Dreux | 820 000 € HT |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|--------------------------|--|---|---|--|--|------------------------------------|-------------------------|
| Sensibiliser et informer | Informer les acteurs du territoire sur les enjeux et les résultats des politiques mises en place | Communiquer sur les résultats et de sensibiliser plus d'acteurs est essentiel. | Plan de communication et d'information dédié. | Ressources internes (Dir. Communication) et/ou prestation externe 20 000 en 2022 puis reprographie et diffusion interne. 3 journées d'intervenant extérieur par an (Agroforesterie, débat citoyen, experts techniques...) | Plan de communication validé et interventions extérieures par an | Agglo du Pays de Dreux | 50 000 € HT |
| | | Proposition de panneaux de communication en plaine pour valoriser auprès du grand public les pratiques agricoles bénéfiques à la ressource en eau sur les BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais | Valorisation les pratiques favorables à la préservation de la ressource réalisée par les agriculteurs auprès de divers publics (élus, agriculteurs, grand public) (Action 5.3 CTEC Blaise Eure moyenne =BEm) | - Nb panneaux réalisés - Nb agriculteurs en ayant bénéficié | 40 panneaux 20 agriculteurs | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 3200 € HT |
| | | Sensibiliser les élus de l'Agglomération à la vulnérabilité de la ressource en eau des BAC et aux outils à leurs dispositions pour concourir à protéger la ressource. | Journées de formation, ateliers participatifs, sensibilisation auprès des élus, autour des enjeux eau et des réalisations du Contrat Territorial Eau et Climat (Action 5.3 CTEC BEm) | - Nb ateliers - Nb Elus sensibilisés | Nb ateliers (3/an sur 3 ans) 90 élus sensibilisés | | 9000 € HT |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|---|--|---|--|---|--|------------------------------------|--|
| Sécuriser l'alimentation en eau potable | Sécuriser les forages d'alimentation en eau potable (AEP) par des travaux et protections | Sécuriser des têtes de puits : tête de puits étanches et trappes sécurisées pour les forages F1, F2, F4, F5 et F6 de Vernouillet, F1 de Prairie des Guerres, F1 et F2 des Prés-Hauts (têtes de puits étanches seuls) | Réalisation de travaux de sécurisation de l'AEP (Action 7.6 CTEC BEm) | Nb puits sécurisés | 8 puits sécurisés | | 43 100 € HT |
| | | Mettre aux normes de puits dans le PPR des captages "Près-Hauts" de Vert-en-Drouais | Réalisation des travaux prescrits par la DUP d'un captage (Action 6.6 CTEC BEm) | Nb puits mis aux normes nb de puisard Eaux Pluviales (EP) mis aux normes | 15 puits mis aux normes 4 puisards EP mis aux normes | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 104 000 € HT |
| | | Mener des études patrimoniales et construire un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable (SDAEP) et un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) avec volet distribution dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes alimentée par l'usine d'eau potable | Réalisation d'un schéma directeur de l'alimentation en eau potable (études patrimoniales et de sécurisation) couplé à un PGSSE (Action 7.4 CTEC BEm) | Programme de travaux (gestion patrimoniale et sécurisation) pluriannuel hiérarchisé | 1 programme de travaux élaboré | Agglomération | 207 600 € HT |
| | | Veiller à l'interopérabilité des PGSSE sur le périmètre de l'agglomération | Veiller à ce que les PGSSE présents sur le périmètre de l'agglomération utilisent sensiblement la même méthode de calcul de risques | Veille via le poste responsable ressource en Eau de l'Agglomération | PGSSE existant et en création avec des méthodes de calculs de risques similaires | | 0,5% de couts de l'ETP Responsable ressource en eau de l'Agglo |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|---|--|---|--|---|---|------------------------------------|-------------------------|
| Sécuriser l'alimentation en eau potable | | Mettre en conformité la clôture du Périmètre de protection immédiat (PPI) des captages des Prés-Hauts à Vert-en-Drouais, de l'Abîme et de Volhard à Vernouillet | Réalisation des travaux prescrits par la DUP d'un captage (Action 6.2bis CTEC BEm) | MI clôtures conformes posés / ml non conformes | 77 ml clôture conforme posée / 77 ml non conformes | Vert-en-Drouais | 35 700 € HT |
| | Limiter les risques liés aux ouvrages souterrains privés (forages, puits et puisards des particuliers et des privés) | Inventorier l'ensemble des ouvrages souterrains, dont leurs utilisations | | Inventaire et cartographie à mettre à jour par 1 ETP technicien eau ou responsable En se basant sur l'étude BAC avec collecte des données DDT28 / BRGM (BDD InfoTerre) + mairies (la loi LEMA 2006, le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008 et l'article L2224-9 du code général des collectivités territoriales, imposent à tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique de le déclarer en mairie) | - Nombre d'ouvrages souterrains existants - Usages des ouvrages - Carte des ouvrages souterrains et de leurs usages | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 0,2% des couts d'1 ETP |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|--|--|--|--|--|--|------------------------------------|--|
| | limiter les risques liés aux ouvrages souterrains privés (forages, puits et puisards des particuliers et des privés) | Sensibiliser les particuliers avec puits à la vulnérabilité de la ressource et aux bonnes pratiques sur les puits privés | - Sensibiliser les propriétaires des ouvrages souterrains à la vulnérabilité de la ressource et aux actions de prévention et de mise aux normes sur les 2 BAC - Communication sur déclaration des puits privés | Sensibilisation à développer dans le service eau : via 1 ETP technicien eau ou responsable | 100% des particuliers avec puits connus et sensibilisés régulièrement | | 0,8% des couts d'1 ETP |
| | | Mettre aux normes les ouvrages souterrains non conformes | - Sensibiliser les propriétaires des ouvrages souterrains non conformes à la mise aux normes de leurs : sécurisation tête d'ouvrages, réhabilitation... - Prise en charge de l'Agglo de certains travaux de mises aux normes en périmètres de protection des captages (PPR) des 2 BAC | Via 1 ETP technicien eau ou responsable : - Demande de mise aux normes aux propriétaires d'ouvrages souterrains non conforme - Proposition de Prise en charge de l'Agglo de certains travaux de mises aux normes en PPR - Suivi des travaux | - xx% d'ouvrages souterrains privés non conformes réhabilités - 15 puits mis aux normes - 4 puisard EP mis aux normes (CTEC Blaise Eure moyenne) | | 104 000 € HT de travaux fléchés actuellement + 0,09% des couts d'1 ETP |
| Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau | limiter les ruissellements | Effectuer des travaux de gestion des eaux de pluie à la source sur ZA/ZAC de l'Agglomération | Travaux de déconnexion des eaux pluviales et/ou de désimperméabilisation (Action 8.4 CTEC BEm) | - m ² de noues prévus - m ² d'espaces verts prévus - m ² de stabilisés prévus | A définir | Territoire du CTEC | A définir |
| | Améliorer la gestion des espaces verts et terrains de sport (compétence communale) | Contrôler et limiter les arrosages des stades et terrains de foot | - Compléter les systèmes de sonde d'humidité ou pluviomètre pour n'arroser que si besoin - Former les agents | Accompagnement des communes à ajouter aux missions des 2 ETP Animation BAC, avec prestation | 1 à 2 sensibilisations / formations annuelles des services espaces verts des communes | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 0,9% de 2 ETP + 15 000e prestations |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|--|--|--|---|------------------|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|
| Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau | Améliorer la gestion des espaces verts et terrains de sport (compétence communale) | | communaux pour programmer les arrosages aux bonnes heures - Mise en place d'arrosage automatique | | | BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais | |
| | | Déployer le compostage et des techniques alternatives (type mulching, paillage, ...) | - Distribution de composteur avec formation (pour les particuliers) - Former les responsables des services Espaces verts des communes | | | | |
| | | Sensibiliser les services techniques ainsi que les responsables des clubs sportifs | | A définir | A définir | | A définir |
| | | Adapter le choix des plantations avec des espèces moins consommatrices d'eau et limiter les plantations en bac (espace vert) consommant plus d'eau | Travailler avec le "comité des villes et villages fleuris" et les Départements pour les critères de notation des villes et villages fleuris pour que la gestion écologique d'une ville devienne une priorité et pas seulement le "tape à l'œil" des fleurs annuelles. | | | | |
| | | Sensibiliser des communes à la gestion 0 phyto sur les espaces où les traitements sont encore autorisés (terrain de sport, cimetières, etc.) | | | | | |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|--|--------------------------------|--|--|--|---|---------------------|----------------------------|
| Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau | Développer les économies d'eau | Récupérer les eaux pluviales pour des usages domestiques (arrosage, mais aussi machine à laver, sanitaires, ...) | Application du règlement d'assainissement existant qui impose la gestion des eaux pluviales à la parcelle pouvant favoriser la mise en place de cuves de stockage pour réutilisation des eaux pluviales. | Poursuivre l'application du règlement de service, via la cellule urbanisme DEAMA (3 ETP). | Faire appliquer le règlement à chaque instruction d'urbanisme et pour tout contrôle de conformité effectué (mutation, tests à la fumée) | | 0,5% de 3 ETP |
| | Mieux gérer les eaux pluviales | Établir des zonages eaux usées/eaux pluviales | Établir ou mettre à jour des zonages eaux usées/eaux pluviales via une étude lancée par l'Agglo. Ces zonages seront une base pour le service urbanisme afin de faire appliquer la réglementation actuelle. L'existence de ces zonages conditionne l'obtention de subventions de l'AESN sur les travaux assainissement. | - Via 1 ETP de la cellule travaux qui suit les études. - Puis via 3 ETP de la cellule urbanisme qui applique le nouveau zonage. | Emmètre des avis d'urbanisme plus sûrs, prenant en compte la réglementation et les réseaux d'eaux usées mis à jour. | | 9% d'1 ETP + 0,5% de 3 ETP |
| | Mieux gérer les eaux pluviales | Maîtriser les volumes de ruissellement en favorisant l'infiltration à la parcelle | Travaux de désimperméabilisation pour une gestion des eaux de pluie à la source dans le cadre de la réhabilitation de la ZAC PARC DE LA RADIO à Dreux (inscrit au CTEC Blaise Eure Moyenne) | Surfaces désimperméabilisées de la ZA | 14 929 m2 désimperméabilisés à la ZA | | 1 845 000 € HT de travaux |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|--|--|---|---|--|---|--|--|
| Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau | Sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques | | Mettre en place pour le grand public un dispositif d'information et d'alerte centralisée numérique sur la qualité des eaux, comme pour la qualité de l'air (dispositif sentimail de Lig'air) | Dispositif d'information et d'alerte grand public à créer par les 2 ETP Animation BAC | Création d'un dispositif d'information et d'alerte grand public | | 0,2% des couts des 2 ETP d'Animation BAC |
| | | | Sensibiliser les particuliers à la vulnérabilité de la ressource (toutes thématiques) et au bien-fondé des règlements à appliquer liés à la protection de la ressource et aux techniques alternatives de désherbage | Sensibilisation à ajouter aux missions des 2 ETP Animation BAC | 1 sensibilisation annuelle des citoyens | | 0,4% des couts des 2 ETP d'Animation BAC |
| | | Sensibiliser via les services d'urbanismes lors des demandes d'autorisation de permis de construire (PC) | - Avis et préconisations complémentaires de la cellule Eau sur les PC en fonction des arrêtés DUP existants et des bonnes pratiques pour préserver la ressource en eau en périmètres de protection rapprochés (PPR) des 2 BAC - Sensibilisation des services urbanismes de l'Agglomération aux périmètres nécessitant cet avis complémentaire. | Avis complémentaires de la cellule Eau sur les PC et sensibilisation des services urbanismes via ETP Animation BAC | 100% des permis de construire en PPR des 2 BAC recevant un avis et préconisation complémentaires vis-à-vis de la ressource en eau | Périmètres de protection rapprochés des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais | 0,5% des couts des 2 ETP d'Animation BAC |
| | | Continuer de sensibiliser le public scolaire et le grand public en lien avec l'éducation aux changements de pratiques liés à l'eau (adaptation au changement climatique, économie d'eau, préserver qualité de l'eau, etc.). | À définir | À définir | Nb de sensibilisations annuelles ? Autre ? | BAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | À définir |

Convention d'objectifs des aires d'alimentation des captages de Vert-en-Drouais et Montreuil

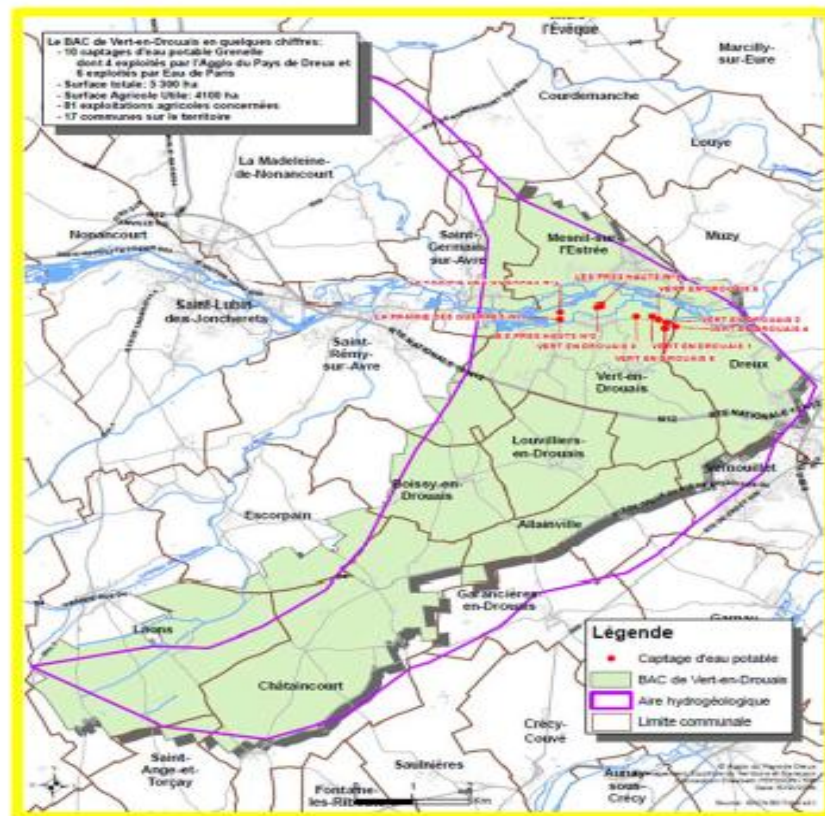
| Objectif | Objectif de résultat visé | Moyens / leviers identifiés | Actions concrètes | Moyens envisagés | Objectif de réalisation visé | Territoire concerné | Budget estimé sur 5 ans |
|----------|--|--|--|---|--|---|--|
| | Sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques | Sensibiliser aux économies d'eau : citoyens et communes | Animations et sensibilisations autour de la gestion des eaux pluviales à la source et économie d'eau des collectivités (Inscrit au CTEC Blaise Eure moyen) | nb de communes accompagnées nb de journées techniques nb fiches techniques produites nb ateliers nb personnes sensibilisées | 6 communes accompagnées et 2 en cours d'accompagnement (en 2024) 68 ateliers sobriété énergétiques et économies d'eau 4 fiches techniques (1/an) | Territoire du CTEC Blaise Eure Moyenne en privilégiant les communes des BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais | À définir via la prestation Eure-et-Loir Nature : 0,5 ETP sur le département entier d'Eure-et-Loir ? |
| | Transversale | Le foncier peut être un enjeu important sur une partie des actions | Définir une stratégie foncière au service de la cohérence avec les politiques publiques portées | | Validation de la stratégie | Agglo du Pays de Dreux | A définir |

Annexe 3 : Contrat territorial Eau et Climat d'Eau de Paris de 2020 à 2025 / captages de Vert-en-Drouais

V3 09/12/2019

Fiche 6 Programme d'Actions Vert-en-Drouais 2020-2025

I) Présentation de la zone d'actions



Un ensemble de 10 captages sont compris sur l'aire d'alimentation de Vert-en-Drouais, dont 4 exploités par l'Agglo du Pays de Dreux et 6 exploités par Eau de Paris, par pompage.

| CAPTAGES | OUVRAGE DE CAPTAGE | CODE BSS | NOUVEAU CODE BSS | PRIORITAIRE/SENSIBLE Classement SDAGE |
|---|----------------------------|------------|------------------|---------------------------------------|
| CHAMP CAPTANT DE VERT EN DROUAIS Eau de Paris | Puits 1 | 02163X0003 | BSS000RGJG | Prioritaire (Grenelle) |
| | Puits 2 | 02163X0042 | BSS000RGKX | Prioritaire (Grenelle) |
| | Puits 3 | 02163X0043 | BSS000RGKY | Prioritaire (Grenelle) |
| | Puits 4 | 02163X0044 | BSS000RGKZ | Prioritaire (Grenelle) |
| | Puits 5 | 02163X0045 | BSS000RGLA | Prioritaire (Grenelle) |
| | Puits 6 | 02163X0046 | BSS000RGLB | Prioritaire (Grenelle) |
| CHAMP CAPTANT Agglo du Pays de Dreux | LA PRAIRIE DES GUERRES N°1 | 02163X0037 | BSS000RGKS | Prioritaire (Grenelle) |
| | LA PRAIRIE DES GUERRES N°2 | 02163X0057 | BSS000RGLN | Prioritaire (Grenelle) |
| | LES PRES HAUTS N°1 | 02163X0035 | BSS000RGKQ | Prioritaire (Grenelle) |
| | LES PRES HAUTS N°2 | 02163X0038 | BSS000RGKT | Prioritaire (Grenelle) |

Captages concernés par le programme d'actions :

| | | | |
|--|--|-----------------|---|
| Etat d'avancement des DUP | Les 6 captages exploités par Eau de Paris disposent d'un arrêté de DUP définissant les périmètres de protection depuis le 17 novembre 1992. | | |
| | Les 2 captages des Prés hauts exploités par l'Agglo du Pays de Dreux disposent d'un arrêté de DUP définissant les périmètres de protection du 12 juillet et 2 août 2019. | | |
| | Les 2 captages Les Prairies des guerres exploités par l'Agglo du Pays de Dreux disposent d'un arrêté de DUP depuis le 24 juin 2009. | | |
| Maîtres d'ouvrages AEP | Eau de Paris pour 6 captages (Vert-en-Drouais n°1 à 6) et l'Agglo du Pays de Dreux pour 4 captages (La Prairie des guerres n°1 et 2 et Les Prés hauts n°1 et 2) | | |
| Structure porteuse du programme d'actions | L'Agglo du Pays de Dreux en partenariat avec EAU DE PARIS | | |
| Nombre de communes | AAC Vert-en-Drouais | | |
| | Communes entières | 28 | Vert-en-Drouais Louvilliers-en-Drouais |
| | Communes partiellement concernées | 27 | Mesnil-sur-l'Estrée Saint-Germain-sur-Avre Muzy Courdemanche |
| | | 28 | Dreux Saint-Rémy-sur-Avre Vernouillet Allainville Boissy-en-Drouais Garancière-en-Drouais Escorpain Châtaincourt Laons Saint-Ange-et-Torçay Garancière-en-Drouais |
| Au total 17 communes sont concernées. | | | |
| Superficie AAC et SAU | AAC | Vert-en-Drouais | |
| | Superficie (ha) | 5300 | |
| | SAU (ha) | 4100 | |
| | % surface agricole | 77% | |
| L'aire d'alimentation des sources de-Vert-en-Drouais concerne un territoire de 5300 ha dont 77% en surface agricole. | | | |
| Cours d'eau concernés | L'AAC est traversée par la rivière Avre et par le ruisseau des Fontaines en amont du bassin. | | |
| Vulnérabilité de la nappe | Les captages de Vert-en-Drouais sont majoritairement alimentés par de l'eau souterraine provenant de la nappe de la craie. La vulnérabilité de l'aquifère est globalement forte sur l'ensemble de l'AAC, avec une vulnérabilité plus élevée en vallée de l'Avre. Les transferts de nitrates et molécules phytosanitaires sont en grande majorité dus à des infiltrations lentes à travers la zone non saturée. Le programme d'action est donc proposé sur toute l'AAC. | | |
| Nombre d'agriculteurs | 81 exploitations sont concernées par l'AAC de Vert-en-Drouais | | |
| Enjeux prioritaires | L'enjeu prioritaire sur ce secteur est agricole, la SAU représentant 77% de la surface de l'aire d'alimentation. Cependant, la vulnérabilité de cette partie de la nappe de la Craie impose une vigilance particulière pour toute autre activité qui pourrait impacter la qualité des ressources (ex : défaut d'assainissement, décharges sauvages, RN12, usage de produits phytosanitaires hors activité agricole). | | |

| | |
|--|---|
| <p>Historique de la démarche de protection des captages</p> | <p><i>Historique des actions sur le territoire : Un accompagnement au changement développé auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.</i></p> <p>L'ensemble des captages de l'AAC de Vert-en-Drouais ont été classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement.</p> <p>Dans ce cadre, chacun des champs captants a fait l'objet d'études approfondies pour préciser les actions à engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les captages gérés par l'Agglo du Pays de Dreux, une étude a été réalisée avec le bureau d'études SAFEGE de 2009 à 2012 afin de déterminer le périmètre du bassin d'alimentation et un plan d'actions. Ce dernier a été validé le 25/09/2013. - Les captages gérés par Eau de Paris ont fait l'objet d'une étude BRGM finalisée en 2010 (BRGM/RP-58587-FR) intitulée « champs captants de Montreuil et Vert en Drouais : délimitation des bassins d'alimentation des captages et des zones vulnérables ». <p>Les études hydrogéologiques réalisés par Eau de Paris et l'Agglo du Pays de Dreux ont mis en évidence des territoires communs d'alimentation des captages justifiant l'intérêt de travailler ensemble et en cohérence pour protéger la ressource en eau. Dans cette optique, Eau de Paris et l'Agglo du Pays de Dreux se sont associés en signant une convention d'objectifs en 2012 pour la mise en place d'une animation pour la protection des captages de l'AAC Vert-en-Drouais. Cette convention a été renouvelée en 2015 puis 2018. L'animateur est salarié de l'Agglo du Pays de Dreux, financé en partie par Eau de Paris et subventionné par l'agence de l'eau Seine-Normandie.</p> <p>Les principales actions mises en œuvre, sur le volet agricole, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement de l'agriculture biologique sur 37 ha, à Vert-en-Drouais : étude de faisabilité technique, acquisition foncière par l'Agglo, appel à candidature, appui à l'installation de 2 agriculteurs, aménagement des cours d'eau pour limiter le piétinement des berges en partenariat avec le syndicat de l'Avre; - partenariat technique avec la CA28 depuis 2015 pour la réalisation d'appui technique individuel des agriculteurs volontaires, interventions pour le développement de techniques alternatives, acquisition de références locales sur l'azote (réseau reliquats) et les risques épidémiologiques (suivi épidémiologique) ; - partenariat technique avec les coopératives locales et la Chambre d'Agriculture de l'Eure, à partir de 2016, pour la réalisation de diagnostics et suivis techniques individuels auprès des agriculteurs volontaires ; - journées techniques, tours de plaine, essais agronomiques (en moyenne 2 par an). <p>En complément des actions d'accompagnement des agriculteurs dans la transition de leur système, Eau de Paris développe une politique d'acquisitions foncières de terrains situés dans les zones vulnérables des aires d'alimentation des captages (AAC). L'action foncière a pour objectif de limiter les risques de pollution des nappes et de servir de modèle de démarches agricoles compatibles avec la protection de la ressource, en mettant en œuvre sur les terrains acquis, des pratiques garantes de la bonne qualité de l'eau : bandes enherbées notamment en bordure de rivière, maintien en herbe de parcelles, développement de l'agriculture biologique. La régie s'engage à conserver la vocation agricole des parcelles en établissant des baux ruraux à clauses environnementales (BRE) avec des agriculteurs. Les acquisitions foncières sont un outil permettant d'assurer une pérennité des changements obtenus sur le très long terme et d'asseoir durablement la stratégie protection de la ressource dans les territoires. (cf. document de stratégie foncière transmise à l'AESN). Ainsi, sur les captages de Vert-en-Drouais, la mise en œuvre de cette stratégie s'est traduite par plusieurs projets d'acquisitions ; dont l'un d'eux devrait se concrétiser début 2020 : une parcelle de 6.5 ha, à proximité immédiate du périmètre des captages, avec un BRE « herbe » pour protéger cette zone vulnérable. Les stratégies foncières d'Eau de Paris et celle de l'Agglo du Pays de Dreux sont complémentaires sur ce territoire.</p> <p>Sur le volet non-agricole les actions mise en œuvre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes : étude de l'utilisation des produits phytos auprès de l'ensemble des communes de l'agglomération en 2015, constitution un groupement pour la réalisation de plans de désherbage puis suivi de l'évolution de la démarche zéro phyto dans les communes. - Industriels et artisans : 63% des industriels et artisans ont été diagnostiqués et sensibilisés aux enjeux de la protection de la ressource en eau. - Assainissement : 89% des installations d'assainissement non collectif ont été diagnostiquées. |
|--|---|

| | |
|--|--|
| | <p>Les résultats : un changement des pratiques initié, à poursuivre pour obtenir des résultats sur la qualité de l'eau.</p> <p>L'animation a permis de sensibiliser l'ensemble des exploitants situés sur l'AAC via des informations techniques transmises par courrier et par mails. En complément, 10 exploitants ont été sensibilisés en individuel par des rencontres en 2018.</p> <p>Par ailleurs, un accompagnement à la mise aux normes des sites d'exploitations a été réalisée. En 2018, 71% des sites sont aux normes.</p> <p>L'accompagnement au changement de systèmes commence à porter ses fruits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 2013 et 2018, 135 ha sont passés en bio, dont 37 ha propriété de l'agglomération, soit plus de 3% de la SAU avec 4 exploitations (1 maraîchage, 1 PPAM, 1 élevage et 1 grandes cultures). - culture économe en intrants : implantation de luzerne sur 27 ha chez un agriculteur - Des modifications de pratiques ont ainsi été recensées, parmi lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> - un allongement des rotations avec des cultures économes en intrants (Pois, Prairie temporaire de Luzerne-graminées) ou avec des cultures de printemps (Pois de printemps, Lin, orge de printemps, etc.) ; - une amélioration des techniques d'interculture (couverts plus performants et diversifiés) ; - Des modifications de dates de semis, plus précoce pour le colza et tardives pour les céréales, - Implantation de colza associé, - une meilleure prise en compte du critère de résistance aux maladies dans le choix de variétés et la mise en place de mélanges variétaux. <p>Ces modifications sont liées à l'engagement d'agriculteurs dans un suivi technique individuel qui s'effectue en 2019 auprès de 7 exploitations sur l'AAC.</p> <p>Les résultats : un développement de l'agroforesterie</p> <p>Au total sur l'AAC, trois parcelles d'agroforesterie ont été implantées, dont 2 en système de grandes cultures et une en maraîchage.</p> |
|--|--|

II) Problématique de qualité de l'eau et objectifs du programme d'actions 2020-2025

Ces captages présentent des dégradations de la qualité des eaux en ce qui concerne les nitrates, les pesticides et les composés organo-volatils.

| | |
|---------------------------------------|--|
| <p>Enjeux qualité de l'eau</p> | <p>L'enjeu sur le BAC de Vert-en-Drouais est double, avec la présence ponctuelle de produits phytosanitaires en dépassement et des teneurs en nitrates proches de la limite de qualité.</p> <p>ENJEU NO3 :</p> <p>Les concentrations annuelles en nitrates ont augmenté de près de 10 mg/L entre 1975 et les années 1990 pour atteindre environ 40 mg/L, qui est la concentration moyenne encore observée aujourd'hui. Les teneurs en nitrates ne dépassent pas la norme de potabilité de 50 mg/L. L'eau captée à Vert-en-Drouais présente ainsi une assez bonne qualité pour les nitrates par rapport aux autres captages de la Vallée de l'Avre, ce qui en fait des captages particulièrement stratégiques à protéger.</p> <p>Le graphique ci-dessous montre l'évolution des concentrations annuelles en nitrates sur les captages d'Eau de Paris et de l'Agglo du Pays de Dreux.</p> |
|---------------------------------------|--|

| | |
|---|---|
| | <p style="text-align: center;">Evolution de la teneur annuelle en Nitrates des 10 captages du BAC de Vert-en-Drouais entre 1994 et 2018 (Moyenne)</p> <p>ENJEU PESTICIDES:</p> <p>Au-delà des analyses réglementaires réalisées par l'ARS sur le mélange des captages, les sources de la Vigne bénéficient d'un programme de suivi multi-paramètre en interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les puits 3 et 5 ainsi que sur le mélange des captages, à une fréquence mensuelle ; - sur chaque captage, à une fréquence trimestrielle. <p>En complément, un programme renforcé de suivi des pesticides a été développé par Eau de Paris depuis 2007 (recherche de plus de 300 molécules tous les 15 jours) sur le mélange.</p> <p>Les captages de Vert-en-Drouais sont concernés principalement par des contaminations de molécules qui proviennent des produits qui ne sont plus homologués (Atrazine et ses produits de dégradation), témoignant d'un transfert lent de ces substances vers la nappe. Quelques cas de dépassements du 0,1 µg/L par substance ont été observés jusqu'en 2014. Il existe également des contaminations plus fugaces correspondant à des applications récentes détectées ponctuellement et en-dessous de la limite de qualité (ex : glyphosate, dichlorprop-p, boscalid).</p> <p>Il est nécessaire de rester vigilant sur des risques de futures contaminations pouvant affecter durablement les captages car des analyses complémentaires réalisées par le laboratoire de recherche d'Eau de Paris mettent en évidence des problématiques fortes concernant la présence de métabolites de pesticides toujours en usage (diméthachlore).</p> <p>ENJEU Composés Organo-Volatils (COV):</p> <p>Le puits n°5 géré par Eau de Paris a été sujet aux pollutions par des Composés Organo - Volatils (COV). Le polluant majoritaire était le Trichloroéthylène. À partir de 2005, la somme de ces deux composés n'a plus été supérieure à 10 µg/L. Cette pollution aux solvants chlorés a cependant constitué une problématique importante entre 1999 et 2005.</p> |
| <p>Objectifs du programme d'actions sur la qualité des eaux brutes captées</p> | <p>Nitrates : Compte-tenu de l'enjeu stratégique de ses captages pour la production d'eau potable, l'objectif du programme développé sur cette aire d'alimentation de captages est une amélioration de la concentration en nitrates pour s'approcher de l'objectif de 37.5mg/l fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.</p> <p>Pesticides : L'objectif du programme développé sur ces aires d'alimentation est centré sur les molécules encore en usage : suppression des pics supérieurs à 0,1 µg/l. Une attention particulière est portée sur les métabolites de pesticides. Compte-tenu des possibles stockages des pesticides dans les sols, des incertitudes liées à leur dégradation et la possibilité de retrouver leurs produits de dégradations, il s'agira d'être vigilant sur l'ensemble des molécules utilisées, qu'elles soient ou non retrouvées dans les eaux et quelle que soit leur concentration, et de rechercher avant tout une baisse globale des usages de produits phytosanitaires plutôt que des solutions de substitution.</p> |

III) Programme d'actions 2020-2025
(pages suivantes)

Programme d'actions 2020/2025 (1/3)

| Enjeux stratégiques | Action mise en œuvre | Etat zéro | Objectifs mi-contrat (2022) | Objectifs 2025 | Moyens |
|--|--|---|--|--|---|
| AMELIORATION DES CONNAISSANCES: FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE, SUIVI DE LA QUALITE, SUIVI DE LA QUANTITE | | | | | |
| Adapter en continu la connaissance du territoire pour conforter ou renforcer l'efficacité du programme d'action sur la qualité de l'eau: - cibler les zones d'actions stratégiques (circulations rapides / aménagements) - adapter les actions pour renforcer leur efficacité - évaluer l'efficacité des actions - réaliser des études prospectives | Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique de la nappe de Craie sur le secteur de l'AAC de Vert-en-Drouais | Expertises hydrogéologiques Eau de Paris. Etudes complémentaires | Identique | Identique | Temps interne EDP (hydrogéologue + animateur AAC) |
| | Poursuite des suivis de qualité renforcés des ressources en eau | poursuite des suivis détaillés, a minima selon les même modalités qu'en 2019: - pour tous les captages : suivi mensuel interne multiparamètres - pour mélange Vert-en-Drouais : suivi renforcé des pesticides: prélèvements tous les 15 jours + suivi ARS | | | Prestation externe Suivis interne EDP Suivis ARS Temps interne EDP (analyse des données) |
| | Gestion quantitative | Participation aux études de définition des volumes prélevables sur le SAGE de l'Avre (transmission données et implication dans l'étude) . | poursuite des actions d'études engagées | définition des volumes et mise en œuvre des actions de garantie des étiages définies conjointement | temps interne EDP pour captages EDP. |
| | Expérimentation d'autres outils de suivi de la qualité de l'eau (instrumentation suivi en continu selon paramètres et/ou échantillonneurs intégratifs) | Etudes en cours avec BRGM et Irstea dans le cadre de programme de recherche | Appropriation des outils identifiés comme pertinents | Mise en œuvre sur les sites retenus en complément des analyses ressource | Partenariats (BRGM, Irstea) Temps interne EDP (hydrogéologue) |
| ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE | | | | | |
| Pilotage et mise en œuvre du programme d'action, synergies entre les actions et les acteurs du programme, lien avec les acteurs territoriaux, communication | Organisation Copil Grenelle et comité de suivi AAC, participations aux instances locales, départementales ou régionales, lien et information des acteurs locaux Analyse des données, rédaction rapports et reporting | Poursuite des actions déjà engagées: coordination de la démarche de protection AAC, participation aux diverses instances, rédaction de rapports annuels, documents de communication | | | Animation Agglo + temps interne EDP complémentaire (service Protection de la Ressource) Partenaires CTEC : Agglo du Pays de Dreux, syndicat Avre |
| | | 1 COPIL Grenelle / an 1 comité de suivi AESN - Eau de Paris - Agglo poste animateur / an 1 comité de suivi partenariat Chambre d'Agriculture 28/an | 2 COPIIL Grenelle 1 comité de suivi AESN - Eau de Paris - Agglo poste animateur / an 1 comité de suivi partenariat Chambre d'Agriculture/an 1 comité de suivi pour chaque projet/an | 3 COPIIL Grenelle 1 comité de suivi AESN - Eau de Paris - Agglo poste animateur / an 1 comité de suivi partenariat Chambre d'Agriculture/an 1 comité de suivi pour chaque projet/an | |
| Accompagner la transition vers des systèmes agricoles qui protègent durablement les ressources en eau | Accompagner techniquement les agriculteurs dans leur changement de système et acquérir des références pour limiter les fuites d'azote sous parcelles agricoles supérieures à 50 mg/L | Connaître les RFC, REH et estimation perte, en moyenne AAC : 74 parcelles suivies chaque année Suivi des couverts en interculture avec pesée de biomasse | | | Animation Agglo du Pays de Dreux + partenaire agricole (Chambre d'agriculture 28) + prestations techniques complémentaires (intervention experts) |
| | | Accompagnement collectif : 2 interventions par an Rencontres individuelles des agriculteurs du réseau reliquats Réseau de placettes surfertilisées sur blé | Accompagnement collectif : 2 interventions par an 10 rencontres individuelles des agriculteurs par an Au moins 5 agriculteurs participants au réseau de suivi COUVERTS par an Au moins 4 agriculteurs participants au réseau de placettes sur-fertilisées ou méthode APPI-N | Accompagnement collectif : 2 interventions par an 10 rencontres individuelles des agriculteurs par an Au moins 15 agriculteurs participants au réseau de suivi COUVERTS Au moins 4 agriculteurs participants au réseau de placettes sur-fertilisées ou méthode APPI-N | |

Programme d'actions 2020/2025 (2/3)

| Enjeux stratégiques | Action mise en œuvre | Etat zéro | Objectifs mi-contrat (2022) | Objectifs 2025 | Moyens |
|--|---|--|---|--|--|
| ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE (suite) | | | | | |
| Accompagner la transition vers des systèmes agricoles qui protègent durablement les ressources en eau (suite) | Accompagner techniquement les agriculteurs dans leur changement de système et acquérir des références pour limiter l'usage des pesticides | Accompagnement collectif : 2 interventions/an Appui individuel renforcé : 7 exploitations | poursuite avec augmentation des agriculteurs suivis 10% de la SAU concernée par un accompagnement technique | poursuite avec augmentation des agriculteurs suivis 20% de la SAU concernée par un accompagnement technique | Animation Agglo + partenaire agricole (Chambre d'agriculture) + prestations techniques complémentaires (intervention experts) |
| | | 1 essai désherbage mécanique sur 1 parcelle Suivi de parcelles pour estimer les risques épidémiologiques sur le territoire Construction d'un programme de gestion des adventices | 1 essai désherbage mécanique Développement d'un appui à la gestion des adventices pour 1 groupe d'agriculteurs | 2 essai désherbage mécanique Développement d'un appui à la gestion des adventices pour 2 groupes d'agriculteurs | |
| | Accompagner financièrement les changements de systèmes (agriculture bas niveaux d'intrants) | L'animation MAE sur ce territoire est assuré par l'Agglo. Ce territoire n'est pas un secteur d'expérimentation des nouvelles aides proposées par Eau de Paris. | Via le dispositif national selon modalités de mise en œuvre de la nouvelle PAC | Via le dispositif national selon modalités de mise en œuvre de la nouvelle PAC ou élargissement du dispositif Eau de Paris après expérimentation | Animation Agglo |
| Accompagner la transition vers des systèmes agricoles qui protègent durablement les ressources en eau | Développer les surfaces en agriculture biologique: accompagnement technique et financier des agriculteurs (projets, conversion, AB), acquisition de références | bilan AB 2019: 135ha (4 agri) soit 3% de la SAU 1 animation AB/an | Objectif 2022: 5 % de la SAU 1 expérimentation bio système grande culture 4 animations Bio | Objectif 2025: 7 % de la SAU 1 expérimentation système grande culture 6 animations Bio | Animation : Agglo + temps interne Eau de Paris, partenariats agricoles ou prestataires selon sujets Partenaires CTEC : Agglo du Pays de Dreux et SEA Paquetterie |
| | Favoriser le développement des filières permettant d'assurer la durabilité des changements agricoles engagés pour protéger la qualité de l'eau (AB, cultures bas niveau d'intrants) | association et information des acteurs des filières. Accompagnement technique et financier des projets en fonction des opportunités | cultures économes en intrants : 1 projet Luzerne en place Réunions filières Bio avec animateur UBIOs | 2 réunions filières Bio 2 réunion filières bas intrants conventionnel 1 projet filière Luzerne | |

Programme d'actions 2020/2025 (3/3)

| Enjeux stratégiques | Action mise en œuvre | Etat zéro | Objectifs mi-contrat (2022) | Objectifs 2025 | Moyens |
|---|--|---|---|---|---|
| ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE (suite) | | | | | |
| Favoriser l'aménagement du territoire pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau | Développer des aménagements de filtration ou d'hydraulique douce sur les secteurs à transferts rapides | 1 journée technique agroforesterie/haies 3 parcelles en agroforesterie | 2 réunions techniques auprès des agriculteurs 3 Diagnostics de projets et propositions techniques auprès d'agriculteurs 3 parcelles en agroforesterie | 3 réunions techniques 6 Diagnostics de projets et propositions techniques auprès d'agriculteurs 3 parcelles en agroforesterie | Animation Agglo + temps interne EDP Prestations ou animation agricole Partenaires CTEC : Syndicat de l'Avre, Agglo du Pays de Dreux et SEA Paquetteirie |
| | Mobilisation d'autres outils fonciers si opportunités locales | Stratégie foncière EDP, analyse des possibilités d'ORE Partenariat SAFER Normandie et Centre | Poursuite stratégie foncière EDP avec acquisition selon les opportunités et la localisation, projet d'ORE selon les opportunités Poursuite des partenariats SAFER Normandie et région Centre | | Animation Agglo + temps interne EDP service protection de la ressource Partenaire CTEC : Agglo du Pays de Dreux |
| Agir auprès des communes, des entreprises, des particuliers (acteurs non agricoles) pour protéger les ressources | Assurer une vigilance sur les activités existantes ou les projets pouvant impacter la qualité de l'eau ; informer des risques pour la nappe | Diagnostic de territoire, suivi des enquêtes publiques et réponses au besoin | Selon actualités et risque identifiés | | Temps interne EDP |
| | Poursuivre l'accompagnement des communes et des autres acteurs (non agricoles) pour la protection des ressources en eau | Sensibilisation Eau de Paris auprès des communes, scolaires, et particuliers Communication à l'échelle du territoire | | | Animation Agglo + temps interne EDP Partenaires CTEC : Syndicat Avre, Agglo du Pays de Dreux et SAE Paquetteirie |
| | 1 sensibilisation grand public /an 1 sensibilisation scolaire /an 1 sensibilisation communes - élus locaux /an | 2 sensibilisations grand public 2 sensibilisations scolaire 3 sensibilisations communes - élus locaux | 4 sensibilisations grand public 4 sensibilisations scolaire 4 sensibilisations communes - élus locaux | | |

ANNEXE 5 : Contrat territorial Eau et Climat de la Blaise et de l'Eure moyenne porté par l'Agglo du Pays de Dreux de 2021 à 2024

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) a mis en place dans son XI^{ème} programme, un nouvel outil de contractualisation et d'animation pour la mobilisation des acteurs et des territoires en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique, les Contrats Territoriaux « Eau et Climat » (CTEC). Ils listent les actions prioritaires pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique sur une échelle cohérente (unité hydrographique ou bassin versant) sur la durée du XI^{ème} programme (2019-2024).

L'AESN a identifié l'agglomération comme structure porteuse du CTEC du bassin de la Blaise et de l'Eure moyenne en novembre 2020. Le territoire de ce contrat est présenté ci-contre :

Les enjeux prioritaires de ce bassin sont la préservation de la ressource en eau souterraine et la protection des milieux aquatiques. Entre novembre 2020 et juin 2021, ce CTEC s'est construit avec les différents maîtres d'ouvrages du territoire par un prévisionnel d'actions sur 4 ans pour répondre aux enjeux identifiés. Ce contrat a été validé par la délibération de l'agglomération n°2021-126 du 12 avril 2021 et par la commission des aides de l'AESN du 1^{er} juillet 2021.

Quelques enjeux et actions de l'agglomération retenus au sein du CTEC Blaise Eure moyenne, notamment sur l'AAC de Vert-en-Drouais :

| Action du CTEC | Intitulé | Maître d'ouvrage | Lieu | Montant prévisionnel (k HT) | 2021 (k HT) | 2022 (k HT) | 2023 (k HT) | 2024 (k HT) | indicateurs techniques | Objectif |
|---|--|------------------------|------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--|---|
| Enjeu 5 : Communication / sensibilisation « eau et climat » | | | | 108,70 | 13,30 | 31,50 | 31,80 | 32,10 | | |
| Action 5.1 : Actions de communication et/ou sensibilisation sur les actions de préservation des milieux aquatiques et/ou de la protection de la ressource en eau portées par le contrat | Panneaux de communication en plaine pour valoriser auprès du grand public les pratiques agricoles bénéfiques à la ressource en eau sur les BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais | Agglo du Pays de Dreux | AAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 3,20 | 0,80 | 0,80 | 0,80 | 0,80 | nb panneaux réalisés nb agriculteurs en ayant bénéficié | 40 panneaux 20 agriculteurs |
| | Formation et sensibilisation des élus de l'Agglomération aux enjeux autour de la ressource en eau sur les AAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais | | | 12,00 | | 4,00 | 4,00 | 4,00 | nb ateliers nb élus sensibilisés | 6 ateliers (2/an) 60 élus sensibilisés |

Quelques enjeux et actions de l'agglomération retenus au sein du CTEC Blaise Eure moyenne, notamment sur l'AAC de Vert-en-Drouais :

| Action du CTEC | Intitulé | Maitre d'ouvrage | Lieu | Montant prévisionnel (k HT) | 2021 (k HT) | 2022 (k HT) | 2023 (k HT) | 2024 (k HT) | indicateurs techniques | Objectif |
|---|---|------------------------|---|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--|--|
| Enjeu 6 : Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages | | | | 937,90 | 286,00 | 123,15 | 448,50 | 80,25 | | |
| Action 6.2 : Réalisation des travaux prescrits par la DUP d'un captage | Mise aux normes de puits dans le PPR des captages "Près-Hauts" de Vert-en-Drouais | Agglo du Pays de Dreux | Vert-en-Drouais | 104,00 | | | 51,50 | 52,50 | nb puits mise aux normes nb de puisard EP mis aux normes | 15 puits mis aux normes 4 puisards EP mis aux normes |
| Action 6.3 : Opérations de maîtrise foncière en vue de protéger les captages et la ressource à long terme | Définir une stratégie foncière pour préserver la ressource en eau (accompagnement prestataires spécialisés) | Agglo du Pays de Dreux | AAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 50,00 | | 25,00 | 25,00 | | Délibération d'une stratégie foncière | 1 stratégie foncière pour préserver la ressource en eau validée |
| Action 6.5 : Développement de l'agroforesterie sur les AAC sensibles et/ou prioritaires | Accompagnements à la création de projets agroforestiers pour les agriculteurs des BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais | Agglo du Pays de Dreux | AAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 6,70 | 1,45 | 1,75 | 1,75 | 1,75 | 1 JT 2021 sur agroforesterie Nb agriculteurs ayant été accompagnés sur leurs projets individuels SAU avec agroforesterie | 1 JT agroforesterie 2021 3 agriculteurs accompagnés 1,0% SAU des BAC soit 75 ha en agroforesterie sur les 2 BAC (0,4% en 2021) |
| Action 6.6 : La mise en place de systèmes de culture à bas niveau d'intrants via le développement ou le soutien de filières (y compris les plans alimentaires territoriaux) | Animations autour de la luzerne en système grandes cultures (intérêts, débouchés, conduite, fenaison) | Agglo du Pays de Dreux | AAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 6,00 | 1,50 | 1,50 | 1,50 | 1,50 | Nb animations Nb agriculteurs participants Nb agriculteurs expérimentant la luzerne % SAU en luzerne | 4 animations 12 agriculteurs participants 6 agriculteurs expérimentant la luzerne |
| Action 6.7 : Accompagnement technique | Diagnostic-conseil de biodiversité agricole | Agglo du Pays de Dreux | AAC Vernouillet et Vert-en-Drouais | 6,00 | | 2,00 | 2,00 | 2,00 | Nb de diagnostic-conseil réalisés | 3 diagnostic-conseil réalisés |
| | Actions techniques sur les enjeux nitrates et pesticides menées par la CA28 dans le cadre de la convention de partenariat sur les BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais | | | 90,00 | 22,50 | 22,50 | 22,50 | 22,50 | % SAU ayant atteint l'objectif de REH 60UN/ha % SAU en BNI % SAU en AB | 50 % de la SAU des BAC à moins de 60 kg/ha en REH 5,5 % SAU en BNI (1,3% en 2021) 5 % SAU en AB (2,3% en 2021) |
| Action 6.8 : Outil pour animation Protection de la ressource | Investissement dans un outil de suivi et pilotage des actions BAC pour limiter le temps dédié au suivi, rapports pour plus de valorisation des actions | Agglo du Pays de Dreux | Les AAC prioritaires et sensibles de l'Agglo du Pays de Dreux | 50,00 | | 50,00 | | | nb outil de pilotage investit | 1 outil de pilotage investit |
| Animation Protection de la ressource | Animation agricole sur les AAC prioritaires et/ou sensibles (de 0,5 ETP à 2 ETP max) | Agglo du Pays de Dreux | Les AAC prioritaires et sensibles de l'Agglo du Pays de Dreux | 660,00 | | 220,00 | 220,00 | 220,00 | nb ETP % agriculteurs rencontrés, représentant % SAU des BAC Nb exploitations engagées dans un PSE COPIL de poste | min 0,5 ETP (+0,5 ETP pour Eau de Paris) - max 2 ETP 50% agriculteurs rencontrés, représentant 65% SAU des BAC 20 exploitations engagées dans un PSE 4 COPIL : 1 par an |

ANNEXE 6 : ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES AGRICULTEURS DU DISPOSITIF DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Objectifs : Accompagner et conseiller techniquement les exploitants engagés en PSE pour atteindre les objectifs prévus dans leur contrat PSE.

Plus en détails :

- Suivre et accompagner la trajectoire agronomique des porteurs de projet PSE,
- Développer une approche globale à moyen terme pour arriver aux objectifs fixés, notamment en termes d'atteinte des Reliquats d'entrée d'hiver (REH),
- Disposer d'informations sur les leviers agronomiques mobilisés,
- Pouvoir faire les bilans annuels des pratiques engagées pour pouvoir les ajuster au mieux,
- Conseiller les agriculteurs sur leurs itinéraires techniques.

→ Définir des objectifs opérationnels et des conseils agronomiques à courts et moyens termes permettant d'atteindre les objectifs prévus dans le contrat PSE

Contenu du suivi :

Pour chaque agriculteur engagé en PSE, des rencontres de suivis techniques PSE sont proposées pour chaque année culturale. Le nombre de rencontres par agriculteur sera à juger au cas par cas suivant les besoins identifiés, en considérant un minimum de 2 rencontres à 3 rencontres maximales sur l'année culturale par agriculteur. Les rendez-vous seront construits avec des objectifs de discussion associés, que nous proposons ci-dessous :

Objectifs des rencontres :

| Rendez-vous à l'automne avec l'animatrice BAC | Rendez-vous en sortie d'hiver | Rendez-vous au printemps |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan année culturale précédente (moissons), ○ Bilan des couverts en place et réflexion sur leur destruction : l'enjeu sera de maximiser l'absorption de l'azote par les couverts, ○ Prévoir les pratiques de la campagne suivante, dont les cultures à bas niveau d'intrants et de printemps. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan de l'automne, ○ Bilan REH et des pratiques azote, ○ Cultures à bas niveau d'intrants et de printemps : choix des espèces, techniques d'implantation, etc. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévisions de l'année culturale suivante, voir moyens à mettre en place, ○ Choix de positionnement REH, ○ Cultures à bas niveau d'intrants et de printemps : choix des espèces, techniques d'implantation, etc. |

Réalisés par : Un organisme de conseil agricole. Présence de l'animatrice BAC à un rendez-vous par an.

Nombre de suivis estimés : 7 agriculteurs en 2025 ayant des parcelles sur l'AAC de Vert-en-Drouais.

Rendus annuels de l'organisme à l'agriculteur, à l'Agglomération et à Eau de Paris :

- Cartographie de l'assolement de l'exploitation années culturales n et n+1,
- Feuille de route adaptée aux objectifs du PSE.